

manque de 100 euros dans le fond de caisse

Par let, le 25/02/2010 à 12:09

bonjour, je suis vendeuse en CDD dans une petite enseigne qui regroupe 4vendeurs. samedi dernier il y a eu un manque de 100 euro dans la caisse. Ayant été 3 vendeurs ce jour là, le responsable nous oblige à diviser cette somme par 3 et à la rembourser. Sinon il les retirera sur le salaire. Est ce une pratique légale? quel recours avons nous? merci pour votre réponse.

Par miyako, le 26/02/2010 à 09:53

bonjour,

Le patron ne peut pas faire de retenue sur salaire ,c'est interdit par le code du travail ;vous le menacez d'aller en référé devant les prud'hommes ,si il met sa menace à éxécution.Les sanctions pécunières sont illégales.

Amicalement vôtre suji Kenzo conseiller RH